

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Corcelles-Cormondrèche

Titre du mandat

Création d'un trottoir à la Rue de la Chapelle, direction le Shop (Rochefort)

Mandant-e-s

Emmanuel Thibierge

Commentaires

Le mandat concerne l'accessibilité piétons/PMR au seul commerce du quartier, le shop Raboud (station service), pour les habitants du "Haut du Village" de Corcelles.

Situation actuelle:

- Le shop Raboud (SMP Sàrl rue de la Chapelle 54 Corcelles) est le seul commerce de proximité du quartier, ouvert 7j/7 avec une large plage horaire d'ouverture ;
- Un passage piéton permet la traversée piétonne de la RC10 (route du Val de Travers),
 depuis le giratoire de La Chapelle
- Aucun trottoir ne permet d'accéder au commerce de proximité.
- Un trottoir existe côté sud de la route cantonale, mais aucune traversée piétonne ne permet de franchir la RC10, à fort trafic, en toute sécurité.

Dangers existants:

- Les riverains utilisent la parcelle herbeuse sous le garage Rostan pour accéder au commerce, terrain en pente, parfois boueux ou gelé, glissant et non déneigé en hiver.
- Depuis le trottoir existant côté sud de la route cantonale, aucune traversée piétonne sécurisée ne permet de franchir la route cantonale au droit du shop.
- Aucun accès piéton sécuritaire n'est possible pour une personne à mobilité réduite (poussette, fauteuil roulant).

Date et lieu

Neuchâtel, le 01.12.2023



Résumé du mandat, explications





Etude d'amélioration de l'accessibilité piéton au commerce :

 VARIANTE 1 : réalisation d'un trottoir piéton depuis le giratoire de La Chapelle vers le shop Raboud (SMP Sàrl – rue de la Chapelle 54 – Corcelles).

Coût de construction indicatif selon Documentation sur la Mobilité Douce n°120 / OFROU : 60 ml * +/- 350 CHF/ml = +/- 25'000 CHF

Construction d'un nouveau chemin pour piétons de 2,0 m de large asphalté avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, **sans** dispositif d'éclairage

| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,- |
|--|------------|-------|
| Coûts d'investissement pour surface stabilis par mètre courant (2 x 100 CHF / m²) | sée CHF | 200,- |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 350,– |

 VARIANTE 2 : réalisation d'un passage piéton protégé depuis le trottoir Sud de la route de la Chapelle vers le shop Raboud (SMP Sàrl – rue de la Chapelle 54 – Corcelles).

Coût de construction indicatif selon Documentation sur la Mobilité Douce n°120 / OFROU :

- 1 Passage piéton (éclairé) * 11'000 CHF/u *1.35 = +/- 15'000 CHF
 - 2 Passage piétons
 - 2.1 Coûts d'investissement par passage pour piétons sans îlot dans une section existante

Marquage d'un passage pour piétons de 4,0 m de large (marquage structuré) sur une route de 7,0 m de large, signalisation (2 fois 4.11 « emplacement pour passage pour piétons » avec bornes) et un nouveau candélabre.

Coûts d'investissement CHF 11 000,-

Urgence : selon extrait de séance du Conseil général - Lundi 15 mars 2021 : « [...] En effet, le Canton, par son Service des ponts et chaussées, projette un réaménagement du tronçon de route cantonale depuis le giratoire de la Chapelle – sortie amont de la tranchée de Corcelles – et l'accès supérieur à la ferme Stähli en direction de Montmollin. La réalisation de ces travaux étant prévue entre 2022 et 2023, il ne sera ensuite plus possible d'intervenir dans cette chaussée avant une bonne dizaine d'années. »

Annexe(s) éventuelle(s)

Documentation sur la mobilité douce n°120 – OFROU, mars 2010.

Coûts occasionnés par la construction des infrastructures de mobilité douce les plus courantes.

Variantes 1 et 2 SITN, et schéma dessiné par mon fils Alexandre – 8 ans.

Office fédéral des routes OFROU

Markus Hofstetter, Christian Farner, Kontextplan



Coûts occasionnés par la construction des infrastructures de mobilité douce les plus courantes

Vérification destinée à l'évaluation des projets d'agglomération transports et urbanisation

| lm | nro | 661 | ıım |
|----|-----|-----|-----|
| ш | pre | 55 | um |

Éditeur

Office fédéral des routes (OFROU), 3003 Berne, www.astra.admin.ch

Auteurs

KONTEXTPLAN AG, Markus Hofstetter, Christian Farner

Suivi

Gottlieb Witzig (OFROU), Heidi Meyer (OFROU)

Téléchargement

www.mobilite-douce.ch

© OFROU, mars 2010

Sommaire

| Contexte et mode d'emploi | |
|--|--|
| | |
| Coûts d'investissement par passage pour piétons sans îlot dans une | |
| Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot dans une | |
| Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot de protection, élargissement (2,0 m) nécessaire | 7 |
| - | |
| Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons asphalté Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons non revêtu | 8 9 |
| Bande cyclable | 10 |
| côtés) sur une chaussée existante par mètre courant | 10 |
| côtés) par mètre courant, élargissement (2 x 1,5 m) nécessaire | 10 10 |
| • | |
| Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable asphaltée Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable non revêtue | 11 12 |
| - | |
| Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons asphaltés | |
| | 11 |
| | |
| Résumé descriptif des coûts d'investissement pour nouvelles pistes | |
| Passage inférieur | 16 |
| Coûts d'investissement pour nouveau passage inférieur avec | 10 |
| Coûts d'investissement pour nouvelle rampe (mobilité douce) | 16 |
| | 17 |
| ascenseur | |
| Coûts d'investissement pour un nouvel ascenseur | 17 17 |
| | Contexte Mode d'emploi Passage piétons Coûts d'investissement par passage pour piétons sans îlot dans une section existante. Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot dans une section existante. Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot de protection, élargissement (2,0 m) nécessaire Facteur régional de correction des coûts. Chemin pour piétons Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons asphalté. Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons non revêtu. Facteur régional de correction des coûts. Bande cyclable Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) sur une chaussée existante par mètre courant. Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) par mètre courant, élargissement (2 x 1,5 m) nécessaire Facteur régional de correction des coûts. Piste cyclable Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable asphaltée Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable non revêtue Facteur régional de correction des coûts. Piste cyclable et chemin pour piétons. Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons asphaltés Coûts d'investissement pour pur piétons. Coûts d'investissement pour pietons. Coûts d'investissement pour pietons. Passage inférieur Coûts d'investissement pour pietons. Passage inférieur Coûts d'investissement pour pietons. Passage inférieur Coûts d'investissement pour nouvelle rampe (mobilité douce) Coûts d'investissement pour nouvelle rampe (mobilité douce) Facteur régional de correction des coûts. Passage supérieur Coûts d'investissement pour nouvelle rampe (mobilité douce) Facteur régional de correction des coûts. |

| 9 9.1 9.2 | Pont Coûts d'investissement pour élargissement de pont par mètre courant Facteur régional de correction des coûts | 18 |
|------------------------|---|------|
| 10 | Accès aux quais | . 19 |
| 10.1 | Coûts d'investissement d'un nouveau passage inférieur et élargissement (mobilité douce) | . 19 |
| | Coûts d'investissement d'une nouvelle rampe (mobilité douce) | . 19 |
| 10.3 | Facteur régional de correction des coûts | . 19 |
| 11 | Stationnements pour vélos | . 20 |
| | Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos non couverts | |
| | Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos couverts | 20 |
| 11.3 | Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos couverts avec | |
| | dispositif de verrouillage | |
| 11.4 | Coûts d'investissement d'une nouvelle station vélo | . 20 |
| 11.5 | Facteur régional de correction des coûts | . 21 |
| 12 | Annexe | . 22 |
| 12.1 | Répartition des régions pour le facteur régional de correction des coûts | 22 |
| | | |

1 Contexte et mode d'emploi

1.1 Contexte

Afin d'évaluer les projets d'agglomération transports et urbanisation, le domaine Mobilité douce de l'OFROU a besoin d'une base de vérification des coûts occasionnés par les mesures relatives à la mobilité douce. Il convient en priorité de vérifier si les mesures prévues en matière d'infrastructures sont opportunes et proportionnées. Le présent rapport représente un soutien méthodologique pour le calcul et la vérification des coûts de construction liés aux mesures relatives à la mobilité douce les plus courantes dans des conditions cadre similaires. Les mesures relatives aux domaines suivants sont traitées :

- Passage piétons
- Chemin pour piétons
- Bande cyclable
- Piste cyclable
- Piste cyclable et chemin pour piétons
- Passage inférieur
- Passage supérieur
- Pont
- Accès aux quais
- Stationnements pour vélos

Les indications relatives aux coûts de construction se réfèrent à une norme « standard ». Les prix unitaires indiqués se basent sur les prix de 2007 et sur des données empiriques, sans tenir compte des constructions spéciales, des structures particulières ou des influences extérieures telles que, par exemple, la qualité du terrain. Pour pouvoir les contrôler, de tels aspects doivent être mentionnés, résumés et présentés séparément.

Outre le calcul des coûts de construction, le présent rapport indique le facteur de correction qui doit permettre d'intégrer les coûts régionaux spécifiques à chaque agglomération. Ce facteur est calculé sur la base de la statistique suisse des prix de la construction de l'OFS (2008).

1.2 Mode d'emploi

Le manuel est divisé en dix catégories qui correspondent aux différents domaines de mesures relatives à la mobilité douce. Dans un premier temps, le projet de construction doit être affecté à une de ces catégories. Le chapitre correspondant spécifie les mesures individuelles ou les classe en fonction des différents standards d'exécution (par ex. avec ou sans îlot / asphalté ou non revêtu, etc.). Pour le contrôle, il convient de choisir la spécification correcte et d'effectuer le calcul en tenant compte de l'unité de mesure donnée. Les coûts d'investissement ainsi évalués doivent ensuite être multipliés par le facteur régional de correction des coûts (cf. annexe). De la sorte, les différences régionales sont prises en compte.

Il convient de remarquer que les coûts indiqués sont exclusivement des coûts de construction sans les frais d'acquisition de terrain, qui sont soumis à de trop fortes variations, ni les frais d'entretien et d'exploitation.

Le chapitre 6, « piste cyclable et chemin pour piétons » offre une aide au calcul sous forme de tableau récapitulatif permettant une répartition selon la largeur du chemin ou de la piste.

Exemple de calcul:

Nouvelle piste cyclable dans une agglomération du canton de St-Gall avec dispositif d'éclairage

Longueur : 550 mètres Largeur : 3 mètres asphaltée

- 1. Les données relatives aux pistes cyclables figurent au chapitre 5.
- 2. Les coûts d'investissement pour piste cyclable asphaltée sont listés au point 5.1.
- 3. Les coûts d'investissement avec dispositif d'éclairage s'élèvent à 600 CHF par mètre courant.
- 4. 550 m x 600 CHF/m' = 330 000.- CHF.
- 5. Le facteur de correction en vigueur pour le canton de St-Gall (Suisse orientale) est de 115 %
- 6. 330 000.- CHF x 115 % = 379 000.- CHF

Les coûts d'investissement (sans acquisition de terrain) pour la nouvelle piste cyclable s'élèvent à près de 400 000.— CHF (2007).

2 Passage piétons

2.1 Coûts d'investissement par passage pour piétons sans îlot dans une section existante

Marquage d'un passage pour piétons de 4,0 m de large (marquage structuré) sur une route de 7,0 m de large, signalisation (2 fois 4.11 « emplacement pour passage pour piétons » avec bornes) et un nouveau candélabre.

Coûts d'investissement

CHE

11 000,-

2.2 Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot dans une section existante

Construction d'une aide au franchissement de 2,0 m de large (îlot central ou zone d'attente), marquage d'un passage pour piétons de 4,0 m de large (marquage structuré), signalisation (2 fois 4.11 « emplacement pour passage pour piétons » avec bornes) et un nouveau candélabre.

Coûts d'investissement

CHF

19 000.-

2.3 Coûts d'investissement par passage pour piétons avec îlot de protection, élargissement (2,0 m) nécessaire

Élargissement de la route de 2,0 m (sans acquisition de terrain), construction d'une aide au franchissement de 2,0 m de large (îlot central ou zone d'attente), marquage d'un passage pour piétons de 4,0 m de large (marquage structuré), signalisation (2 fois 4.11 « emplacement pour passage pour piétons » avec bornes) et un nouveau candélabre.

Coûts d'investissement

CHF

36 000,-

2.4 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittelland | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

3 Chemin pour piétons

Coûts d'investissement par mètre courant

3.1 Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons asphalté

Construction d'un nouveau chemin pour piétons de 2,0 m de large asphalté avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement pour candélabres par mètre courant (7500 CHF / pièce) | CHF | 150,- |
|--|-----|-------|
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant (2 x 100 CHF / m²) | CHF | 200,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 500,– |
| Construction d'un nouveau chemin pour piétons de coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, sar | | ivec |
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant (2 x 100 CHF / m²) | CHF | 200,- |
| | | |

CHF

350,-

3.2 Coûts d'investissement pour nouveau chemin pour piétons non revêtu

Construction d'un nouveau chemin pour piétons de 2,0 m de large non revêtu avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 450,– |
|--|------------|-------|
| Coûts d'investissement pour surface stabilis par mètre courant (2 x 75 CHF / m^2) | sée CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour candélabres par mètre courant (7500 CHF / pièce) | CHF | 150,– |

Construction d'un nouveau chemin pour piétons de 2,0 m de large non revêtu avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, **sans** dispositif d'éclairage

| С | oûts d'investissement par mètre couran | t CHF | 300,– |
|---|--|----------------|-------|
| | oûts d'investissement pour surface stab ar mètre courant (2 x 75 CHF / m²) | oilisée CHF | 150,– |
| | oûts d'investissement pour bordure ar mètre courant, des deux côtés (2,0 m) |) CHF | 150,– |
| | 3 , | ' | 0 |

3.3 Facteur régional de correction des coûts

| 100% | 110% | 115% | 135% | 140% |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittelland | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

4 Bande cyclable

4.1 Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) sur une chaussée existante par mètre courant

Marquage de bande cyclable (n° 6.09, OSR) des deux côtés

Coûts d'investissement par mètre courant

CHF

10,-

4.2 Coûts d'investissement pour nouvelles bandes cyclables (des deux côtés) par mètre courant, élargissement (2 x 1,5 m) nécessaire

Élargissement de la route de 3,0 m (sans acquisition de terrain), marquage de bande cyclable des deux côtés, sans trottoir côté chaussée

Coûts d'investissement par mètre courant

CHF

850,-

4.3 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|--------------|---|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mitte | - | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

5 Piste cyclable

par mètre courant (3 x 100 CHF / m²)

Coûts d'investissement par mètre courant

5.1 Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable asphaltée

Construction d'une nouvelle piste cyclable de 3,0 m de large asphaltée avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement pour candélabres par mètre courant (7500 CHF / pièce) | CHF | 150,– |
|---|----------|-------|
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant (3 x 100 CHF / m²) | e CHF | 300,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 600,– |
| Construction d'une nouvelle piste cyclable de 3,0 frage, évacuation des eaux sur le bas-côté, sans | • . | cof- |
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée | e | |

CHF

CHF

300,-

450,-

5.2 Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable non revêtue

Construction d'une nouvelle piste cyclable de 3,0 m de large non revêtue avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 525,– |
|---|----------|-------|
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant $(3 \times 75 \text{ CHF} / \text{m}^2)$ | e CHF | 225,- |
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour candélabres Coûts par mètre courant (7500 CHF / pièce) | CHF | 150,– |

Construction d'une nouvelle piste cyclable de 3,0 m de large non revêtue avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, **sans** dispositif d'éclairage

| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
|--|-----------|---------------|
| Coûts d'investissement pour surface stabilis par mètre courant (3 x 75 CHF / m²) | ée CHF | 225,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 375. – |

5.3 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

6 Piste cyclable et chemin pour piétons

6.1 Coûts d'investissement pour nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons asphaltés

Construction d'une nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons de 4,0 m de large asphaltés avec coffrage, évacuation des eaux par le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement pour candélabres Coûts par mètre courant (7 500 CHF / pièce) | CHF | 150,– |
|--|-----|-------|
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant (4 x 100 CHF / m^2) | CHF | 400,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 700,– |
| Construction d'une nouvelle piste cyclable et chem large asphaltés avec coffrage, évacuation des eau d'éclairage | | |
| Canta diamenting amount manus bandung | | |

| Coûts d'investissement pour surface stabilisé | | 150,- |
|---|-----|-------|
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150.– |

6.2 Coûts d'investissement pour piste cyclable et chemin pour piétons non revêtus

Construction d'une nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons de 4,0 m de large non revêtus avec coffrage, évacuation des eaux par le bas-côté, nouveau dispositif d'éclairage (distance 50,0 m)

| Coûts d'investissement pour candélabres Coûts par mètre courant (7 500 CHF / pièce) | CHF | 150,– |
|---|-----|-------|
| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150,– |
| Coûts d'investissement pour surface stabilisée par mètre courant $(4 \times 75 \text{ CHF} / \text{m}^2)$ | CHF | 300,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 600,- |

Construction d'une nouvelle piste cyclable et chemin pour piétons de 4,0 m de large non revêtus avec coffrage, évacuation des eaux sur le bas-côté, **sans** dispositif d'éclairage

| Coûts d'investissement pour bordure par mètre courant | CHF | 150 |
|---|------------|-------|
| Coûts d'investissement pour surface stabilis par mètre courant (4 x 75 CHF / m²) | sée CHF | 300,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant | CHF | 450.– |

6.3 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

6.4 Résumé descriptif des coûts d'investissement pour nouvelles pistes cyclables et / ou chemins pour piétons

| Données en : m, CHF | Surface stabilisée par m² | | Bordure par m' | Surface stabilisée par m' | | Candé- labre / pièce | pa avec ca | stabilisée r m' indélabre ce 50 m |
|------------------------|---------------------------|-------|-------------------|------------------------------|-------|----------------------------|---------------|--|
| Largeur | Asphalte | Marne | (d'un côté 75,-) | Asphalte | Marne | | Asphalte | Marne |
| 2,0 | | | | 350,- | 300,– | | 500,- | 450,- |
| 3,0 | | | | 450,- | 375,– | | 600,– | 525,- |
| 4,0 | | | | 550,- | 450,— | | 700,– | 600,– |
| 5,0 | 100,– | 75,– | 150,— | 650,- | 525,- | 7500,– | 800,– | 675,– |
| 6,0 | | | | 750,– | 600,– | | 900,– | 750,– |
| 8,0 | | | | 950,- | 750,– | | 1100,– | 900,– |
| 10,0 | | | | 1150,– | 900,– | | 1300,– | 1050,— |

Les prix se réfèrent à l'espace Mittelland. Il convient de tenir compte des facteurs régionaux de correction et du fait que les prix sont arrondis.

7 Passage inférieur

7.1 Coûts d'investissement pour nouveau passage inférieur avec élargissement (mobilité douce)

Construction d'un nouveau passage inférieur de 4,0 m de large, de 3,0 m de haut, charge de trafic routier ou ferroviaire

Prémisses : terrain normal, sans eaux souterraines, avec étanchéité, installation non comprise

| Coûts d'investissement par mètre courant action poids lourds | CHF | 10 000,– |
|---|-----|----------|
| Coûts d'investissement par mètre courant action chemin de fer | CHF | 15 000,– |
| Coûts d'investissement par mètre courant action poids lourds, blindage de fouille | CHF | 15 000,– |

Les coûts d'investissement par mètre carré sont applicables à des passages inférieurs dont la largeur ne dépasse pas 6,0 m

| Coûts d'investissement par mètre carré action poids lourds | CHF | 2500,– |
|---|-----|--------|
| Coûts d'investissement par mètre carré action chemin de fer | CHF | 3750,– |
| Coûts d'investissement par mètre carré action poids lourds, blindage de fouille | CHF | 3750,- |

7.2 Coûts d'investissement pour nouvelle rampe (mobilité douce)

Construction d'une nouvelle rampe pour passage inférieur, dénivelé 2,5 à 3,0 m, largeur de rampe env. 2,0 m, longueur de rampe env. 40 m, déclivité env. 6 %, terrain normal

Coûts d'investissement CHF 90 000,-

7.3 Facteur régional de correction des coûts

| 90 % | 95 % | 100 % | 105 % | 110 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

8 Passage supérieur

8.1 Coûts d'investissement pour passage supérieur (trafic piétonnier) sans ascenseur

Construction d'une passerelle pour piétons, largeur 3,5 m, portée 10,0 m Prémisses : terrain normal, sans eaux souterraines, profil simple

Coûts d'investissement par mètre courant CHF 8000,-

8.2 Coûts d'investissement pour un nouvel ascenseur

Construction d'un nouvel ascenseur, équipement simple

Coûts d'investissement pour un ascenseur par étage (dénivelé 3,5 m)

CHF

35 000,-

8.3 Facteur régional de correction des coûts

| 90 % | 95 % | 100 % | 105 % | 110 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région Iémanique | Tessin |

9 Pont

Les données suivantes ne concernent pas la construction de nouveaux ponts, elles se limitent seulement à l'élargissement de ponts existants. Avant d'envisager un élargissement, il convient de vérifier si un élargissement du pont existant est effectivement possible.

9.1 Coûts d'investissement pour élargissement de pont par mètre courant

Agrandissement de 2,0 m de large d'un pont existant pour la mobilité douce sans renforcement du pont existant car faisabilité statique confirmée

Coûts d'investissement par mètre courant

CHF

10 000,-

9.2 Facteur régional de correction des coûts

| 90 % | 95 % | 100 % | 105 % | 110 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

10 Accès aux quais

10.1 Coûts d'investissement d'un nouveau passage inférieur et élargissement (mobilité douce)

Construction d'un nouveau passage inférieur de 4,0 m de large, 3,0 m de haut, charge de trafic routier ou ferroviaire

Prémisses : terrain normal, sans eaux souterraines, avec étanchéité, installation non comprise

Coûts d'investissement par mètre courant

action de chemin de fer CHF 15 000,-

Coûts d'investissement par mètre courant

action de poids lourds, blindage de fouille CHF 15 000,-

Les coûts d'investissement par mètre carré sont applicables à des passages inférieurs dont la largeur ne dépasse pas 6,0 m

Coûts d'investissement par mètre carré

action chemin de fer CHF 3750,-

Coûts d'investissement par mètre carré

action de poids lourds, blindage de fouille CHF 3750,-

10.2 Coûts d'investissement d'une nouvelle rampe (mobilité douce)

Construction d'une nouvelle rampe pour passage inférieur, dénivelé 2,5 à 3,0 m, longueur de rampe env. 40 m, déclivité env. 6 %, terrain normal, y compris construction d'un mur de soutènement pour l'aire de circulation à traverser, longueur env. 20 m

Coûts d'investissement CHF 130 000,-

10.3 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------|
| Espace Mittel- land | Suisse du nord-ouest Zurich | Suisse orientale Suisse centrale | Région lémanique | Tessin |

11 Stationnements pour vélos

11.1 Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos non couverts

Construction d'une nouvelle aire de stationnement (7,0 x 5,0 m) et d'un nouvel accès (2,0 x 10,0 m) asphaltés, nouveau dispositif d'éclairage (un candélabre par unité)

Coûts d'investissement pas mètre courant CHF 3300,-

Coûts d'investissement par unité

(une unité = un emplacement pour dix vélos) CHF 16 500,-

11.2 Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos couverts

Construction d'une nouvelle aire de stationnement $(7,0 \times 5,0 \text{ m})$ et d'un nouvel accès $(2,0 \times 10,0 \text{ m})$ asphaltés, protection contre les intempéries, nouveau dispositif d'éclairage (un candélabre par unité)

Coûts d'investissement pas mètre courant CHF 4300,-

Coûts d'investissement par unité

(une unité = un emplacement pour dix vélos) CHF 21 500,-

11.3 Coûts d'investissement pour stationnements pour vélos couverts avec dispositif de verrouillage

Construction d'une nouvelle aire de stationnement (7,0 x 5,0 m) et d'un nouvel accès (2,0 x 10,0 m) asphaltés, protection contre les intempéries, avec dispositif de verrouillage, nouveau dispositif d'éclairage (un candélabre par unité)

Coûts d'investissement par mètre courant CHF 4800,-

Coûts d'investissement par unité

(une unité = un emplacement pour dix vélos) CHF 24 000,-

11.4 Coûts d'investissement d'une nouvelle station vélo

Construction d'un nouvel abri en acier (7,5 x 50,0 m), liberté de construction, terrain normal

Coûts d'investissement par unité

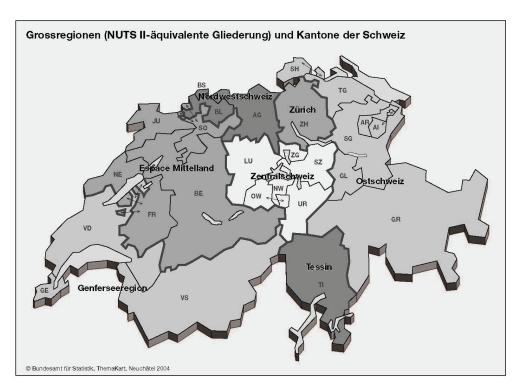
(une unité = un emplacement pour 100 vélos) CHF 315 000,-

11.5 Facteur régional de correction des coûts

| 100 % | 110 % | 115 % | 135 % | 140 % |
|----------------|-------------------|------------------|-----------|--------|
| Espace Mittel- | Suisse nord-ouest | Suisse orientale | Région | Tessin |
| land | Zurich | Suisse centrale | lémanique | |

12 Annexe

12.1 Répartition des régions pour le facteur régional de correction des coûts



Source : Office fédéral de la statistique

Les publications de la mobilité douce

Source et téléchargement: www.mobilite-douce.ch

Guides de recommandations de la mobilité douce

| N° | Titre | | Langue | | | |
|----|---|-----------------|--------|---------|---|---|
| | | | а | f | i | е |
| 1 | Directives concernant le balisage des chemins de randonnée pédestre (éd. OFEFP. → Remplacé par N° 6 | 1992 | × | ¥ | ¥ | |
| 2 | Construire en bois sur les chemins pédestre (éd. OFEFP) | 1992 | Х | Х | Х | |
| 3 | Revêtement des routes forestières et rurales: goudronnées ou gravelées? (éd. OFEFP) | 1995 | Х | Х | | |
| 4 | Signalisation de direction pour les vélos en Suisse | | (| d/f/ | i | |
| 5 | Conception d'itinéraires cyclables | | (| d / f / | i | |
| 6 | Signalisation des chemins de randonnée pédestre | 2008 | Х | Х | Х | |
| 7 | Stationnement des vélos | 2008 | Х | Х | Х | |
| 8 | La conservation des voies de communication historiques | 2008 | Х | Х | Х | |
| 9 | Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre | 2009 | Х | Х | Х | |

Documentation sur la mobilité douce

| N° | Titre | | Langue | | | | |
|-----|---|------|--------|---|---|---|--|
| | | | а | f | i | е | |
| 101 | Responsabilité en cas d'accidents sur les chemins de randonnée pédestre (éd. OFEFP) | 1996 | x | x | x | | |
| 102 | Evaluation einer neuen Form für gemeinsame Verkehrsbereiche von Fuss- und Fahrverkehr im Innerortsbereich | 2000 | х | r | | | |
| 103 | Nouvelles formes de mobilité sur le domaine public | 2001 | | Х | | | |
| 104 | Projet Plan directeur de la locomotion douce | 2002 | Х | Х | Х | | |
| 105 | Efficience des investissements publics dans la locomotion douce | 2003 | Х | r | | s | |
| 106 | PROMPT Schlussbericht Schweiz – (inkl. Zusammenfassung des PROMPT Projektes und der Resultate) | 2005 | х | | | | |
| 107 | Concept de statistique du trafic lent | 2005 | Х | r | | s | |
| 108 | Problemstellenkataster Langsamverkehr – Erfahrungsbericht am Beispiel Langenthal | 2005 | х | | | | |
| 109 | CO2-Potenzial des Langsamverkehrs – Verlagerung von kurzen MIV-Fahrten | 2005 | Х | r | | s | |
| 110 | Mobilität von Kindern und Jugendlichen – Vergleichende Auswertung der Mikrozensen zum Verkehrsverhalten 1994 und 2000 | 2005 | х | r | | s | |
| 111 | Verfassungsgrundlagen des Langsamverkehrs | 2006 | Х | | | | |
| 112 | La mobilité douce dans les projets d'agglomération – Aide de travail | 2007 | Х | Х | Х | | |
| 113 | Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse | 2007 | Х | Х | | | |
| 114 | Expériences faites avec des chaussées à voie centrale banalisée à l'intérieur de localités (CD-ROM) | 2006 | х | х | | | |
| 115 | Mobilité des enfants et des adolescents – Constats et tendances tirés des microrecensements de 1994, 2000 et 2005 sur le comportement de la population en matière de transports | 2008 | х | r | | s | |

Documentation sur la mobilité douce

| N° | Titre | | Langue | | | |
|-----|--|------|--------|---|---|---|
| | | | а | f | i | е |
| 116 | Forschungsauftrag Velomarkierungen – Schlussbericht | 2009 | Х | r | r | |
| 117 | Wandern in der Schweiz 2008; Bericht zur Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2008» und zur Befragung von Wandernden in verschiedenen Wandergebieten | 2009 | х | r | r | |
| 118 | Finanzhilfen zur Erhaltung historischer Verkehrswege nach Art. 13 NHG – Ausnahmsweise Erhöhung der Beitragssätze: Praxis des ASTRA bei der Anwendung von Art. 5 Abs. 4 NHV | 2009 | x | х | х | |
| 119 | Velofahren in der Schweiz 2008; Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2008» | 2009 | Х | r | | |
| 120 | Coûts occasionnés par la construction des infrastructures de mobilité douce les plus courantes – Vérification destinée à l'évaluation des projets d'agglomération transports et urbanisation | 2010 | х | х | х | |

x = texte intégral r = resumé/riassunto s = summary

Documentation sur les voies de communication historiques (IVS) : monographies cantonales

Source et téléchargement: www.ivs.admin.ch

Les monographies cantonales retracent l'histoire des transports et présentent divers témoins du passé particulièrement intéressants de par leur construction, leur aspect dans le paysage ou d'autres caractéristiques. Des informations sur la genèse, la structure, l'objectif et l'utilité de l'IVS complètent ces publications, qui s'adressent à un large public.